



## **PROGRAMME DE COOPERATION TECHNOLOGIQUE FRANCO-ISRAELIEN**

### **4<sup>ème</sup> APPEL A PROPOSITIONS**

**(Date limite de soumission des propositions : 15 octobre 2007)**

Dans le cadre de leur accord pour développer la coopération technologique entre entreprises françaises et israéliennes, OSEO pour la France et l'Office of the Chief Scientist (OCS) du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Emploi pour Israël, lancent un appel à propositions pour la sélection de projets d'innovation susceptibles de bénéficier de financements.

L'objectif de cet appel à propositions est de faire émerger des projets de R&D co-développés par des entreprises des deux pays et susceptibles de recevoir des soutiens financiers d'OSEO en France et de l'Office of the Chief Scientist en Israël.

#### **1. MODALITES**

Le lancement de l'AAP commence le 20 juin 2007, et concerne tous les secteurs industriels. Il encourage notamment les projets intéressants le domaine des technologies propres (énergie, eau, environnement, recyclage des déchets...).

**Les entreprises sont invitées à soumettre leur proposition avant le 15 octobre 2007.**

#### **2. SOUMISSION DES PROPOSITIONS**

Les entreprises dont les propositions seront sélectionnées pourront soumettre leur demande de financement chacun dans son pays, auprès d'OSEO en France et de l'OCS en Israël, selon les règles nationales en vigueur.

Des demandes de labellisation **EUREKA** pourront également être déposées, auprès de chacun des Secrétariats Nationaux du Programme EUREKA. Pour plus d'efficacité et compte tenu du fait que les deux partenaires peuvent poser leur candidature pour un label EUREKA, le dossier de candidature utilisé est celui d'EUREKA.

Dossier de candidature : [cliquez ici](#)

**Le dossier de candidature doit être complété en anglais , signé par les deux partenaires et renvoyé aux directeurs de programme.**

### **3. SOUMISSION EN ISRAËL**

Le dossier de candidature doit être soumis au MATIMOP par le participant israélien, avant le 15 octobre 2007. L'éligibilité de ce projet sera alors analysé.

Les projets acceptés seront invités à faire une demande de financement auprès de l'[OCS](#), selon les règles et procédures en vigueur en Israël.

Il est recommandé de soumettre les propositions, le plus tôt possible, avant le 15 octobre 2007.

### **4. SOUMISSION EN FRANCE**

Le dossier de candidature doit être soumis à OSEO par l'entreprise française, avant le 15 octobre 2007, pour analyse de son éligibilité.

Dans le cas où le projet est éligible, l'entreprise pourra faire une demande de financement auprès d'OSEO, selon les règles et procédures en vigueur en France.

Il est recommandé de soumettre les propositions, le plus tôt possible, avant le 15 octobre 2007.

### **5. RECHERCHES DE PARTENAIRES**

Pour des questions concernant les recherches de partenaires, contacter les directeurs du programme (voir ci-dessous).

### **6. CONTENU DES PROJETS ET EVALUATION**

Les projets reçus devront concerner le développement de nouveaux produits ou services à contenu TIC, innovant sur un plan technologique et répondant à un besoin exprimé sur le marché.

Ces projets devront présenter un avantage compétitif et une valeur ajoutée, résultant de la coopération entre les partenaires des deux pays.

Les propositions devront respecter les modalités suivantes :

- Sont concernées les entreprises des deux pays. (les centres de recherche, laboratoires, peuvent participer dès lors qu'ils ne sont pas les partenaires principaux). Pour la France, le partenaire doit avoir un effectif consolidé inférieur à 2000 personnes . Si la taille de l'entreprise excède cette limite, elle sera dirigée vers d'autres sources de financement lorsque cela sera possible.

- Le projet doit être équilibré entre les deux partenaires.

- Les partenaires doivent avoir signé un contrat de partenariat, stipulant les conditions de co développement du projet, incluant les phases de R&D, les aspects de propriété industrielle, d'industrialisation et de commercialisation.

Pour la phase de sélection des propositions reçues, un accord préliminaire entre les entreprises est accepté.

Le contrat de partenariat définitif devra être présenté, lors de la phase de financement et/ou de labellisation.

## **7. LE LABEL EUREKA**

OSEO et le MATIMOP encouragent les participants à bénéficier du label EUREKA [www.eureka.be](http://www.eureka.be). Les entreprises intéressées seront assistées par les équipes en place, dans cette démarche.

EUREKA est un programme européen pour l'innovation industrielle. Son réseau est composé de 38 pays membres et de la Commission Européenne.

La France et Israël sont des membres actifs d'EUREKA.

EUREKA donne un label d'excellence pour l'innovation. Ce label donne à ses participants et à leur projet une plus grande visibilité externe et leur permet d'améliorer leur compétitivité dans leurs rapports avec leurs partenaires financiers, techniques et commerciaux en Europe et dans le monde.

Le label EUREKA est très apprécié en France et en Israël.

De plus, EUREKA et la Commission Européenne développent actuellement un nouveau support de financement pour les Pme, [Eurostars](#), qui pourra s'appliquer également dans ce cadre (renseignement sur l'état d'avancement auprès des directeurs de programme).

## **8. EVALUATION ET SELECTION DES PROJETS**

L'étape suivante consistera à évaluer les projets reçus dans chacun des deux pays de manière à pouvoir les soutenir financièrement, selon les lois, règles et procédures nationales en vigueur. Les secrétariats EUREKA des deux pays seront associés au processus d'évaluation et de sélection des projets.

L'entreprise française qui pourra bénéficier d'un financement OSEO, devra signer un contrat avec cet organisme, détaillant les conditions du soutien financier accordé selon les lois, règles et procédures en vigueur en France.

L'entreprise israélienne signera un document similaire avec l'OCS selon les lois, règles et procédures en vigueur en Israël.

## **9. MODALITES DE FINANCEMENT**

Les projets dont les demandes de financement auront été acceptées recevront un soutien financier pouvant aller jusqu'à 50 % en Israël, et 60 % en France, des coûts éligibles et retenus du programme d'innovation, selon les lois, règles et procédures en vigueur dans chacun des deux pays.

Pour de plus amples détails, contacter les directeurs du programme :

### **DIRECTEURS DU PROGRAMME**

**pour Israël :**

**Merav TAPIERO**

**MATIMOP Tel Aviv**

Tél. + 972 (3) 511 81 69

Fax : + 972 (3) 517 76 55

e-mail : [merav@matimop.org.il](mailto:merav@matimop.org.il)

**pour la France :**

**Didier CHATON**

**OSEO**

Tél. + 33 1 41 79 92 75

Mobile : + 33 6 73 19 81 48

Fax : + 33 1 41 79 96 88

e-mail : [didier.chaton@oseo.fr](mailto:didier.chaton@oseo.fr)